

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
se paient d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS
LES INSERTIONS
Bureau du Journal du Lot

BUREAUX
A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.



l'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'hiver.

Table with 12 columns: Station, Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte, Station, Poste mixte, Omnibus mixte, Station, Poste mixte, Omnibus mixte, Station, Poste mixte. Lists routes between Cahors, Agen, Bordeaux, Paris, etc.

Cahors, le 4 mars 1873.

La séance de samedi, dont les graves incidents nous avaient été annoncés à l'avance par nos informations télégraphiques, a tourné heureusement à l'avantage des idées de conciliation et de modération.

Le gouvernement a confirmé les déclarations si excellentes, si conservatrices de M. Dufaure, dans la fameuse séance du 14 décembre. C'est M. Dufaure lui-même qui a porté une nouvelle fois la parole. Nous reproduisons plus bas son discours qui est un modèle de sagesse et de réserve patriotique.

Nous voilà replacés sur le terrain du Pacte de Bordeaux, c'est-à-dire sur le terrain de la neutralité. Dans cette voie, nous applaudirons à tous les efforts de l'Assemblée nationale et du pouvoir exécutif; mais nous comptons principalement sur l'Assemblée afin que tout ne se passe pas en vaines paroles, et que l'administration du pays se ressente efficacement de l'adhésion hautement donnée à la ligne suivie par les hommes d'ordre dans les pénibles circonstances que nous avons traversées.

La gauche radicale et même la gauche républicaine sont profondément irritées. C'est une raison pour nous de nous réjouir.

Il y a eu, après le discours de M. Dufaure, des scènes très-violentes dans les couloirs de l'Assemblée, pendant que la séance était interrompue. M. Thiers était sommé par la gauche de désavouer M. Dufaure. Il a résisté et il a bien fait de résister à ces conseils intéressés et dangereux.

Une majorité de 472 voix contre 199 a décidé que l'Assemblée, après la discussion générale, passerait à la discussion des articles. C'était là un vote décisif. La minorité s'est composée du plus grand nombre des adhérents de la gauche et de vingt-huit membres de l'extrême-droite.

Mais tout n'est pas encore fini, au sujet des propositions de la commission des Trente. Il y aura quelques divergences de vues sur des questions particulières. Ce que l'on peut dire seulement, c'est que le plus grand pas est fait, et que l'Assemblée vient de s'acquérir de nouveaux titres à la confiance des populations qui veulent l'ordre, la prospérité et le travail.

Le moment viendra où il faudra constituer définitivement; mais il faut d'abord libérer le territoire. D'ici-là, certains incidents regrettables, certains parti-pris malheureux, certaines hésitations seront tombés dans l'oubli ou auront disparu. Les hommes qui sont unis, depuis quelques mois, au sein de l'Assemblée (centre-droit,

partie du centre-gauche, et droite), ces mêmes hommes qui viennent de se trouver d'accord dans le vote de samedi, apprennent de jour en jour à mieux se connaître, à mieux s'estimer; et, Dieu aidant, ils sauveront la France par le dévouement, l'abnégation et le sacrifice.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que toute la députation du Lot a voté avec la majorité, c'est-à-dire avec le gouvernement, affirmant la politique conservatrice.

Le Paris-Journal présente la physionomie de la séance, dans les termes suivants :

Le bruit se répand, dès l'entrée en séance, que M. le président de la République ne parlera pas et qu'il laissera parler M. Dufaure. Une telle résolution donne immédiatement de l'espoir aux conservateurs et de l'inquiétude aux autres. C'est, en effet, M. Dufaure qui se charge ordinairement des bonnes commissions.

Le garde des sceaux entre à pieds joints dans la discussion. On a demandé si le projet des Trente, après les divers commentaires auxquels il a donné lieu, signifiait décidément monarchie ou république: Eh bien ! dit M. Dufaure, il ne signifie ni l'un ni l'autre. La république est le gouvernement légal du pays; mais c'est un gouvernement provisoire. L'heure n'a pas sonné de trancher la grande question constitutionnelle. L'Assemblée conserve, dans toute son intégrité, le pouvoir constituant; elle en usera quand elle voudra. Ainsi pensait le gouvernement à Bordeaux; ainsi pense M. Thiers à Versailles. Le projet des Trente veut dire transaction, conciliation, trêve des partis. Peut-on songer à faire la monarchie ou la république, c'est-à-dire à précipiter l'une contre l'autre ces deux grandes forces ennemies, alors que l'étranger foule encore notre territoire, et que sa disparition, loin de calmer les passions politiques, ne fera encore que les exaspérer? La trêve, la paix, l'union dans le provisoire, voilà ce que la commission demande, voilà ce que le gouvernement accepte, voilà ce que l'Assemblée nationale doit voter.

Vous le voyez : c'est la restauration du pacte de Bordeaux, et M. Dufaure prend soin de le relire pour bien indiquer qu'on le restaure. Du Message, pas un mot, si ce n'est pour en expliquer, pour en adoucir les mots durs et les parties irritantes. M. Thiers ne bouge pas; il approuve ou tout au moins il consent. Le centre applaudit, il a retrouvé son orateur, son défenseur à certains traits dédaigneux qui s'en vont secouer M. Gambetta sur son banc. La droite se réserve encore, mais elle se détend et s'interdit toute interruption agressive. M. Fresneau lui-même se contente de demander pacifiquement la parole. Mais à gauche, c'est bien différent.

Aux premiers mots de M. Dufaure, quelques réflexions isolées rompent le silence; un murmure presque général y succède, puis une rumeur hostile, entrecoupée de cris de colère. Dans le fond de la salle, quelques radicaux se lèvent et éclatent en interjections violentes. M. Gambetta et M. Challemel-Lacour se précipitent d'un élan fraternel vers la tribune. M. Louis Blanc y est déjà, méditatif et sombre. M. Ordinaire le prend sur le ton ironique, M. Langlois lève les bras au ciel. Il n'est pas jusqu'au centre gauche qui ne ressente la commotion. Le moindre Duvergier de Hauranne, s'écrie : « C'est une abomination; nous sommes trahis ! » Enfin M. Dufaure quitte la tribune, et alors le

tumulte commence. On se lève, on se cherche, on se questionne, on s'encourage, on s'insurgerait si on osait. M. Ricard est hors de lui; M. de Rumilly gourmande le garde des sceaux; M. Gambetta demande la parole, M. Louis Blanc aussi; M. Fresneau la réclame et s'empare de la tribune, où il reste une grande demi-heure sans réussir à placer un mot.

On se presse, on se pousse dans les couloirs, on se consulte, on s'excite, on s'indigne; et y a comme une marée montante de reproches et de protestations. Jamais, non jamais pareille agitation n'a envahi et maîtrisé l'Assemblée. Il y en a qui grincent, d'autres qui menacent, d'autres qui frappent du poing sur les banquettes. Cependant, MM. Thiers et Dufaure, également calmes devant l'orage, attendent en causant qu'il soit passé. Peu leur importe, à ce qu'il semble, que ces messieurs de la gauche soient furieux. Pourquoi cette fureur? Parce que leur petit escamotage a manqué? Parce que le gouvernement s'est refusé à faire en leur faveur un léger coup d'Etat républicain? Ils sont écrasés, anéantis; on croirait à les voir qu'ils ne s'en relèveront jamais. M. Thiers ayant répété son mot célèbre : « Je ne trahirai personne ! » c'est assez pour qu'il se considérât comme trahi.

Tout-à-coup une nouvelle circule : M. Ricard parlera, il va parler, il parle. Son apparition à la tribune cause un grand émoi; on avait pris son parti de ne jamais l'y voir. Tout le discours de M. Ricard se réduit à un seul mot : le Message ! Il réclame son Message, il lui fait son Message ! Où est le message ? Pourquoi a-t-on étouffé le Message ? D'en haut, on n'entend que la syllabe finale, et comme l'écho lointain... sage... sage ! M. Ricard l'eût peut-être été en ne parlant point.

Après lui, sont venus les légitimistes, M. Depeyre, M. de Larcy, pour accentuer les déclarations du gouvernement et en prendre acte. Ils ont énergiquement souligné le pacte de Bordeaux, lequel a eu les honneurs de la séance. M. Depeyre y a mis une certaine modération; mais M. de Larcy insistant et regardant en face M. Thiers, on a pu croire un instant que l'impassibilité un peu nerveuse de M. le président de la République n'y résisterait pas.

Toutefois il s'est contenu, et on a pu voir au pincement de ses lèvres qu'il remportait sur lui-même une grande victoire. Il a été récompensé de cet effort par une des plus belles majorités qu'il ait obtenues depuis longtemps. 499 députés contre 200 ont décidé qu'on passerait à la discussion des articles. Enfin l'opposition est à sa place, elle est à gauche. Les 200 sont presque tous républicains.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du samedi 1er mars.

M. Dufaure, garde des sceaux, ministre de la justice. Messieurs, hier, à la fin de la séance, au moment où M. le président vous demandait de voter sur la clôture de la discussion générale, l'honorable M. Brisson est monté à la tribune pour dire que la discussion ne pouvait être close sans que le gouvernement eût déclaré comment il interprétait les résolutions soumises à l'Assemblée.

Après lui, l'honorable duc de Bisaccia a répété la même interpellation; le premier, nous demandant si les résolutions signifiaient que la République était fondée; le second demandant si la question de la monarchie et de la République y est complètement réservée.

Messieurs, je viens, au nom du gouvernement, avec la seule intention de répondre, mais très-nette-

ment, très-sincèrement aux deux interpellations que nos honorables collègues nous ont adressées.

Elles étaient légitimes; elles étaient raisonnables et répondaient aux vœux du gouvernement. Tout doit être clair en si grave matière; nous le désirons plus que personne. (Très-bien ! très-bien !)

Je ne parlerai pas, vous l'entendez bien, des trois premiers articles des résolutions : ils contiennent des arrangements de délibération intérieure sur lesquels la commission et M. le Président de la République personnellement se sont concertés et sur lesquels ils sont tombés d'accord.

Ce n'est pas là ce qui préoccupait les deux honorables interpellateurs dont je viens de prononcer les noms; la question politique de ce grand débat n'est pas là; elle est évidemment ailleurs; elle est dans l'article 4 des résolutions : je n'ai pas à parler d'autres choses que de l'article 4. C'est sur ce point qu'on a demandé quelle était la pensée du Gouvernement.

Si l'Assemblée veut bien me prêter quelques instants d'attention, j'ose espérer que des explications que je vais lui donner sortira bien claire, bien pure et bien sincère la pensée qui a dirigé le Gouvernement, dans la part assez importante qu'il a prise à la rédaction de l'article 4.

Messieurs, permettez-moi de remonter un peu plus haut, à l'époque où nous nous sommes réunis, au 12 février 1871.

Après une guerre douloureuse et sanglante, nous étions à Bordeaux, nommés chacun de notre côté, par des départements entre lesquels les communications avaient été difficiles, et par Paris, qui avait été pendant cinq mois d'un glorieux siège, séparé du reste de la France.

Nous nous retrouvions, fiers chacun de nos collègues, dont bon nombre étaient connus par leur renommée ancienne; nous nous retrouvions, heureux de nous rencontrer, mais ne connaissant qu'imparfaitement les opinions politiques que chacun de nous apportait au service du pays.

Que faire, dans cette circonstance ? Il fallait un gouvernement, comment le constituer ? Personne ne songea à demander la constitution d'un gouvernement monarchique. Je n'ai pas besoin de dire qu'elle était matériellement impossible. Il n'y avait pas à choisir, et dès le premier jour de votre réunion, après la vérification des pouvoirs, dès le premier jour, vous déclarâtes que l'un de vous, celui qui avait été l'élu de vingt-six départements, était proclamé chef du pouvoir exécutif de la République française.

Mais, en même temps, je m'empresse de le dire, vous déclarâtes que cette proclamation était purement provisoire, et que l'Assemblée, qui, dès ce jour, affirmait son caractère constituant, se réservait, plus tard à son moment, à son heure, quand les circonstances le permettraient, de donner à ce gouvernement sa forme définitive. Vous le fîtes, contre l'opposition déclarée de l'honorable M. Louis Blanc, qui demandait qu'immédiatement la République française fût définitivement proclamée.

Messieurs, ce caractère provisoire de la forme du gouvernement que vous adoptiez n'a jamais été mieux indéfini, à cette époque, que dans le mémorable discours que prononça M. le chef du pouvoir exécutif, dans la séance du 10 mars 1871. C'est, si je ne me trompe, le discours auquel faisait allusion M. le duc de Bisaccia dans les paroles qu'il a prononcées hier à la tribune, c'est le discours qui a regu le nom de pacte de Bordeaux, c'est le discours dans lequel M. le chef du pouvoir exécutif traçait la ligne politique qu'il entendait suivre, et cela aux applaudissements de l'Assemblée.

Les circonstances étaient graves, messieurs, elles étaient solennelles, c'était le moment où, sur la demande — et non pas, comme on le disait hier, par

ne erreur de mémoire inexplicable, contre sa volonté, — où sur la demande de M. le chef du pouvoir exécutif, sur ses instances, vous décidiez que vous alliez laisser les bords relativement paisibles de la Gironde, pour vous établir à côté de ce foyer de passions, que la présence de l'ennemi avait encore rendu plus redoutable, pour venir aussi près que vous le pourriez de Paris.

Dans ce discours, M. le chef du pouvoir exécutif indiquait la ligne politique qu'il comptait suivre. Ce discours a été bien souvent cité. J'ai osé croire, messieurs, que vous me permettriez de le lire une fois à la tribune, et je m'impose le devoir de vous en donner le texte.

Voici le passage important, le passage politique, le passage qui, dès cette époque, traçait la ligne de conduite constitutionnelle que nous entendions suivre.

« Permettez-moi, disait le chef du pouvoir exécutif, de ne pas reculer devant les noms vrais des partis, et j'espère qu'en m'appuyant sur l'évidence des faits je n'aurai pas commis une inconvenance.

« Je dirai donc : monarchistes, républicains ! non ni les uns ni les autres vous ne serez trompés ; nous n'avons accepté qu'une mission déjà bien assez écrasante ; nous ne nous occuperons que de la réorganisation du pays. Nous vous demanderons toujours votre appui pour cette réorganisation, parce que nous savons que si nous sortions de cette tâche limitée, nous nous diviserions et nous nous diviserions nous-mêmes.

« Nous ne travaillerons qu'à cette œuvre déjà bien assez difficile. Mais qu'il me soit permis de dire aux hommes qui ont donné leur vie entière à la République : Soyez justes envers les membres de cette Assemblée qui ne pensent pas comme vous. Sous quelle forme se fera la réorganisation ? sous la forme de la République.

« Il y a ici beaucoup d'hommes très-respectables qui ont accepté ce mot dans un but d'union. Vous m'avez appelé président du conseil, chef du pouvoir exécutif de la République française ; dans tous les actes du gouvernement le mot de République française se trouve sans cesse répété. Cette réorganisation, si nous y réussissons, elle se fera sous la forme de la République et à son profit.

« Maintenant ne venez pas nous dire : Ne sacrifiez pas la République ! Je vous répondrais : Ne la perdez pas vous-mêmes !

« La République est dans vos mains, elle sera le prix de votre sagesse, et pas d'autre chose. Toutes les fois que vous vous emporterez, toutes les fois que vous soulèverez des questions inopportunes, toutes les fois que, malgré vous, — malgré vous, je le sais, — vous paraitrez, je dirai les confidents ou les complices sans le vouloir, — sans le vouloir certainement, — des hommes de désordre, dites-vous bien qu'en acceptant ces apparences de complicité, vous portez à la République le coup le plus violent qu'elle puisse recevoir.

« Eh bien, je vous ai dit que je serais profondément sincère ! vous le voyez !

« Lorsque le pays sera réorganisé, nous viendrons ici, si nous avons pu le réorganiser nous-mêmes, si nos forces y ont suffi, si dans la route votre confiance ne s'est pas détournée, nous viendrons le plus tôt que nous pourrons, bien heureux, bien fiers d'avoir pu contribuer à cette noble tâche vous dire : Le pays, vous nous l'avez confié sanglant, couvert de blessures, vivant à peine ; nous vous le rendons un peu ranimé. C'est le moment de lui donner sa forme définitive ; et, je vous en donne la parole d'un honnête homme, aucune des questions qui aura été réservée n'aura été résolue, aucune solution n'aura été altérée par une infidélité de notre part. » (Très-bien ! très-bien ! — Mouvement prolongé.)

J'ai voulu, messieurs, vous rappeler ce mémorable discours, ces paroles solennelles, ce programme important que M. le président du conseil, chef du pouvoir exécutif, se traçait lui-même en votre présence, solennellement, à l'époque où commençaient vos travaux. Eh bien, plus tard, les mêmes choses ont été répétées, les mêmes déclarations ont été faites ; et pendant ce temps, la République, gouvernement provisoire, a continué de régir la France ; son effigie a été frappée sur nos monnaies ; son nom se trouve en tête de la promulgation de toutes nos lois ; c'est en son nom que les décisions de nos tribunaux sont exécutées ; et enfin, c'est au nom de cette République française, gouvernement provisoire, vous l'avez déclaré, que le gouvernement a traité avec toutes les puissances du monde qui l'ont reconnue. (Très-bien ! sur plusieurs bancs à gauche.)

Ce fait s'est continué jusqu'au moment où je parle. Et lorsque dans son Message, M. le Président de la République a dit un mot qui a été suivi de quelques murmures, que la République était le gouvernement non pas définitif, mais légal du pays, le mot était d'une exactitude parfaite, il était complètement vrai ; il se rattachait aux déclarations qui avaient été faites le 10 mars.

Et moi-même, lorsque dans la séance du 14 décembre, j'ai employé le mot de gouvernement provisoire, que quelques personnes croyaient m'être échappées, je le disais du fond de ma conviction, comme l'avait dit, dans la séance du 18 novembre, répondant aux interpellations de l'honorable général Changarnier, M. le Président de la République.

(Très-bien ! très-bien !)

Nous arrivons donc, messieurs, à ce point : nous avons un gouvernement légal, mais à qui manque le caractère définitif. L'Assemblée, depuis deux ans, à persévéré dans ses résolutions ; le gouvernement, depuis deux ans, ne s'en est pas écarté — et il vous déclare aujourd'hui qu'il y persévère. — L'Assemblée et le gouvernement ont entendu qu'il viendrait un jour où l'un et l'autre, libres de leurs actions, pourraient se concerter pour régler la forme définitive du gouvernement. (Approbation sur un grand nombre de bancs.)

Maintenant, messieurs, j'ai à me demander si la résolution qui a été préparée par la commission des pouvoirs publics, résolution à laquelle le gouvernement a donné son adhésion, engagée en quoi que ce soit la question que vous avez entendu réserver ; si pour répondre aux interpellations qui nous ont été adressées, la résolution veut dire que la République est fondée, ou si elle contient quelque affirmation pareille sur la monarchie.

Messieurs, il y a d'abord un fait qui nous montre que tout le monde a gardé sa liberté.

Vous avez entendu l'autre jour l'élegant discours de M. de Castellane. Il a demandé ouvertement, — il en fera l'objet d'un amendement, — l'établissement d'une monarchie constitutionnelle. Vous aviez le droit de l'écouter, il avait le droit de vous faire cette proposition, personne n'a réclamé ; on a senti qu'il usait d'un grand droit, l'Assemblée s'est réservé de prononcer ; mais M. de Castellane avait le droit, soigneusement conservé, de proposer à l'Assemblée actuelle d'établir la monarchie constitutionnelle.

Des amendements ont été présentés dans un autre sens ; il en est qui ont demandé plus ou moins ouvertement, plus ou moins directement, de proclamer l'existence de la République ; leur droit à le faire était incontestable. M. le président de la République, entendu dans le sein de la commission des Trente, alors même qu'il s'agissait d'un amendement émané de l'un des hommes les plus éclairés et les plus modérés de l'Assemblée, a déclaré, ce qui était la pensée du Gouvernement, que le moment n'était pas venu, ni de proclamer la République, ni de constituer la monarchie. (Très-bien ! très-bien ! au centre. — Mouvements divers.)

Messieurs, c'est là notre pensée intime, profonde et arrêtée, et si le temps et mes forces me le permettaient, je développerais les motifs très-sérieux pour lesquels nous avons cette pensée, et l'Assemblée verrait bien que ce n'est pas pour nous un moyen de sortir d'une difficulté parlementaire, mais une conviction mûrement étudiée. (Très-bien ! très-bien ! au centre.)

Comment, messieurs, on songerait, au moment où vous vous séparez, où vous prononcerez vous-mêmes votre dissolution, non pas sous l'empire d'une pression extérieure que vous dédaigniez. (Très-bien ! très-bien ! au centre et à droite. — Applaudissements sur plusieurs bancs.) mais par l'appréciation sage et réfléchie que vous ferez vous-mêmes de vos devoirs, après, bien entendu, que le territoire français aura été délivré. (Très-bien ! très-bien !)

Bien avant nous, l'un des membres de la majorité de ce côté de l'Assemblée l'orateur désigne le centre droit, à qui une longue expérience administrative donne une incontestable autorité a présenté une proposition par laquelle il demande que l'Assemblée n'accepte pas la dissolution avant que le territoire ne fut libéré.

Dans son discours, M. de Castellane disait encore lui-même qu'il pensait, qu'il pressentait que le jour où le territoire serait libre, l'Assemblée elle-même, par un mouvement spontané, volontaire, croirait le temps venu de prononcer sa dissolution. (Léger mouvement.)

Eh bien, messieurs, s'il en est ainsi, si le moment, je ne dis pas, approche, mais enfin, peut être entrevu, où vous serez appelés à prononcer votre dissolution, je vous demande si ce sera le moment de vous prononcer entre ces deux formes de gouvernement hostiles l'une à l'autre, profondément hostiles, la monarchie et la république ? Je vous demande si ce sera le moment, lorsque des explosions encore imprévues suivront, dans notre pays, la sortie de l'étranger de notre territoire, lorsque personne ne peut répondre que pendant quelques mois après sa sortie, il n'y ait pas dans le pays un frémissement national qui rendra plus difficile le maintien de l'ordre. (Très-bien ! très-bien ! sur divers bancs au centre et à droite. — Vives rumeurs à gauche.)

M. Alphonse Gent. Alors gardez les Prussiens comme gendarmes ! (Bruit.)

M. le garde des sceaux. Je vous demande si ce sera le moment de résoudre cette grande question, et si mieux ne vaudra pas continuer encore cette trêve des partis, dont nous avons profité depuis deux ans, que de soulever la république vaincue contre la monarchie triomphante ou la monarchie vaincue contre la république proclamée. (Marques d'assentiment.)

Par ce motif, je vous demande donc de ne pas résoudre encore cette grande question. (Très-bien !)

C'est l'opinion du Gouvernement, c'est son sentiment. Que rien ne compromette pour l'avenir la liberté de vos délibérations ou des délibérations de vos successeurs, et qu'elle reste entière, mais continuons

encore cette trêve qui peut prévenir de grandes difficultés. (Très-bien ! très-bien ! au centre. — Longue interruption.)

Il me reste à rechercher, en vous demandant de me prêter encore un moment d'attention (Parlez ! parlez !) si l'article 4 des résolutions de la commission compromet en aucune manière, à aucun degré, la liberté d'appréciation qui doit vous être réservée jusqu'au dernier moment.

Que trouvé-je dans l'article 4 de la commission ? Pourquoi a-t-il été inséré dans ses résolutions ? Quel est son but et quelle est son intention ? Elle est bien simple : La commission demande à l'Assemblée de décider qu'avant de se séparer elle s'occupera de la transmission des pouvoirs publics, pouvoir législatif et pouvoir exécutif. Il n'y a rien de personnel dans l'article, il est parfaitement large et général : pouvoir législatif et pouvoir exécutif. Comment se transmettront-ils à l'époque où l'un et l'autre finiront par la dissolution.

Pouvons-nous nous dispenser de le dire à l'avance.

M. Fresneau. Je demande la parole. (Mouvements divers.)

M. le garde des sceaux. Pouvons-nous nous dispenser de le dire à l'avance... (Parlez ! parlez !) et toutes ces querelles de pouvoir constituant que l'on renouvelle de temps en temps à cette tribune peuvent-elles un moment nous arrêter ? Quoi ! mais à l'époque où nous nous séparerons, voulez-vous que les pouvoirs nouveaux se réunissent dans les mêmes conditions où nous nous sommes réunis nous-mêmes ? Voulez-vous qu'ils soient en état de crise comme nous l'étions, sans règles antérieures, sans guide assuré, sans savoir comment ils doivent prendre possession de ces deux grands pouvoirs dont dépend la destinée du pays ? (Marques d'assentiment.) Cela était impossible, messieurs, et c'était le bon sens qui nous indiquait qu'avant de nous séparer nous devions nous occuper de cette question, qui ne sera passants difficulté, du mode de transmission des pouvoirs législatif et exécutif.

Nous vous demandons de vous occuper d'une modification, d'un examen, d'une révision de la loi électorale de 1849. Cette loi qui consacre le suffrage universel, cette loi a été faite peu de temps après qu'il avait été proclamé en France, veuillez vous le rappeler ; c'était une grande innovation dans nos institutions politiques. Elle avait besoin d'être examinée, d'être appréciée dans ses œuvres, dans sa direction, dans sa conduite. Il fut nécessaire, néanmoins, — et je suis bien loin d'en accuser les législateurs de 1849, — il fut nécessaire de faire une loi ; mais quoi d'étonnant que, dans le premier moment, avant d'avoir bien connu ce grand levier de la démocratie moderne, le suffrage universel, quoi d'étonnant que, dans la loi, il puisse s'être glissé des erreurs regrettables, peut-être profondes, et que l'Assemblée actuelle, avant de se séparer, prenne soin de les corriger, et sur quoi porteront-elles ?

Il y a, messieurs, dans chaque sujet de discussion, les arguments de la discussion, il y a aussi les calomnies de la discussion. Les calomnies consistent à prendre ce qui n'est pas dans la résolution, à supposer ce qui pourrait la compromettre, l'attaquer par ce motif que la résolution conduit à la suppression ou à la modification profonde du suffrage universel.

Rien de cela, messieurs, n'est dans la résolution même, ni dans les conséquences qu'elle peut produire. Vous le verrez quand les lois, — puisqu'on vous demande de nous confier l'honneur de les faire, — quand les lois seront apportées, vous y verrez ce que disait l'honorable rapporteur de la commission, que la résolution n'avait d'autre but que de rendre le suffrage universel sincère et moral. (Vive approbation et applaudissement sur un grand nombre de bancs au centre et à droite. — Rumeurs à gauche.)

Voilà, messieurs, les deux grandes conditions auxquelles la loi doit pourvoir. Si vous voulez attaquer la résolution par les vues que nous vous annonçons, elles nous sont communes à M. le rapporteur et à nous. (Vive approbation au centre et sur divers bancs du côté droit.)

Attaquer la résolution parce que nous voulons que le suffrage universel soit sincère et moral, nous n'avons pas d'autres intentions. (Très-bien ! très-bien !)

Et quant à la deuxième Chambre : est-ce donc une institution ou monarchique ou républicaine que la deuxième Chambre ? Etant donné un gouvernement qui doit vivre, qui veut vivre, qui doit grandir s'il veut vivre, qui doit se fortifier pour continuer, est-il inutile de créer une seconde Chambre ?

Quant à sa valeur, quant à son utilité, vous l'examinerez lorsque la loi sera proposée : mais à présent, pourquoi le nom seul vous ferait-il reculer ? Que veut dire, en définitive, cette création d'une seconde Chambre ? C'est qu'à côté d'une Assemblée neuve, animée, passionnée, entraînée quelquefois, et dont les entraînements peuvent être dangereux, il y aura une assemblée plus durable, — c'est notre opinion, — qui aura plus de durée, qui conservera des traditions, qui contribuera à faire vivre les mêmes idées au fond de toutes nos lois ; c'est là l'utilité que nous attendons d'elle ; nous espérons qu'elle la donnera. Quant à présent, je le déclare à mes honorables collègues, dire dans une résolution de

l'Assemblée qu'il y aura une seconde Chambre, ce n'est annoncer ni une institution monarchique, ni une institution républicaine : c'est promettre que l'Assemblée des représentants sera fortifiée par le concours éclairé d'une seconde Chambre législative ; rien de plus. (Nouveaux applaudissements. — Mouvement prolongé.)

Voilà tout ce que nous vous demandons par les résolutions que la commission vous propose et auxquelles nous adhérons.

Nous vous demandons expressément de donner, non pas pour vous, puisque la seconde Chambre n'entrera en exercice qu'après que vous serez dessous, de donner à vos successeurs, non pas un embarras, mais une force ; non pas un contrôle faiblet, mais un contrôle salutaire, et, pour le Gouvernement tout entier, une base plus large, des délibérations plus complètes, une source plus féconde de lumières, et enfin une garantie précieuse contre les entraînements auxquels une Assemblée unique est exposée.

Et maintenant, revenant aux points sur lesquels je voulais m'expliquer, je dis à l'Assemblée : Voulez-vous éviter l'anarchie possible qui suivrait notre séparation si vous n'avez pas à l'avance réglé la transmission des pouvoirs ? voulez-vous, après vous, si vous n'avez rien constitué, laisser au pouvoir qui vous succédera la liberté à laquelle vous tenez, de déclarer, quand les circonstances le permettront... (Rumeurs sur plusieurs bancs à gauche), quelle est la forme définitive de gouvernement du pays ? (Marques d'assentiment.) Si vous le voulez, adoptez les résolutions de la commission ; loin de nuire à cette liberté, elles la consacrent et la fortifient. (Très-bien ! très-bien ! et applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

Revue des Journaux

Français.

M. de Castellane a eu un succès de parole que nous nous plaisons à reconnaître.

Il veut que l'Assemblée fasse une constitution parlementaire, détermine les conditions de la monarchie, se prononce sur le drapeau, c'est-à-dire adopte le drapeau tricolore, car il n'y aurait pas dans l'Assemblée de majorité pour le drapeau blanc, et ensuite présente le tout à M. le comte de Chambord.

M. de Castellane espère que M. le comte de Chambord acceptera. Toutefois, il faut prévoir la négative, ne serait-ce que par hypothèse ! Le ton d'un récent document fait craindre même qu'on ne se heurte à des résistances invincibles parce qu'elles se croient liées à des questions d'honneur et de conscience. Dès lors que faire ! M. de Castellane n'est pas embarrassé ; et si nous avons bien compris, dans ce cas il considère M. le comte de Chambord comme ayant renoncé à son droit, et il propose de porter la couronne et la constitution à son successeur, à M. le comte de Paris.

Nous ne savons si les meneurs d'une campagne aussi hardie pourraient trouver assez de voix dans le centre de l'Assemblée pour avoir la majorité. Mais la première question serait de savoir si le parti légitimiste lui-même y donnerait son adhésion et reconnaît à l'Assemblée le droit de faire, dans le cas où le comte de Chambord refuserait les conditions posées par l'Assemblée, ce que veut lui faire faire M. de Castellane. Les royalistes au temps de Henri IV ne s'en seraient pas sans doute effarouchés. Mais nous doutons qu'ils aient aujourd'hui la même hardiesse. M. de Castellane comprendra cependant qu'avant de proposer son plan aux membres du centre droit, auxquels il impute surtout ce qu'il appelle les défaillances de la commission, il devrait s'être assuré de l'adhésion des légitimistes. Car à ce prix seulement son projet serait vraiment sérieux et pourrait être pris en considération.

Quelques députés de la gauche et du centre gauche, à la suite du discours de M. de Castellane, manifestaient l'espoir que la question du gouvernement définitif allait être posée par la droite, ou du moins par quelques-uns de ses membres. Ils en jouissaient fort ; ne doutant pas que la monarchie se trouverait en minorité. Mais il paraît que M. de Castellane n'est pas disposé à déposer une proposition dans le sens des conclusions de son discours. Peu de temps après être descendu de la tribune, il rencontrait M. Thiers dans un des couloirs de la Chambre. — « Eh bien ! lui dit le Président de son air le plus malicieux. — Eh bien ! monsieur le Président, répond le jeune orateur. — C'est très-bien, ajoute M. Thiers de faire un discours spirituel... »

fort spirituel... il faut conclure : il faut déposer une proposition. — Êtes-vous disposé à l'appuyer ? — Faites-la toujours, nous verrons après.

Gazette de France.

La parole est à la France, a dit M. le comte de Chambord. C'est à la France à parler, c'est à l'Assemblée à exprimer ses desirs et à formuler ses vœux.

Chronique locale et méridionale.

M. le Préfet du Lot a reçu, hier, les autorités civiles et militaires, le clergé, et les fonctionnaires des diverses administrations.

Par décret du président de la République, le tirage au sort, pour la classe de 1872, aura lieu le 24 mars courant.

Par décret du 13 février, ont été nommés : Capitaines au 88^e de ligne, M. Caltru, lieutenant au corps, en remplacement de M. Poyen Bélière, nommé adjutant-major.

M. Chauvet, lieutenant au corps, en remplacement de M. David, admis à la retraite.

M. Caron, lieutenant au 63^e de ligne, en remplacement de M. Pemjean, admis à la retraite.

(Afrique) M. Bellanger, lieutenant au corps, en remplacement de M. Guet, nommé adjutant-major.

(Afrique) M. Boudouille, lieutenant au corps, en remplacement de M. Blanc, passé dans un autre corps.

Hommage de Mgr. l'Evêque pour le Carême de 1873. — Suite.

Graves, — ils jugent sans un seul motif qui supporte la discussion; sérieux, — ils n'ont ni étudié, ni réfléchi, ni consulté; pour prudents, — oseraient-ils affirmer qu'ils le sont, en face des risques qu'ils font courir à leur éternité, et des périls dans lesquels leurs négations acceptées jetteraient la famille et la société?

En quelle affaire importante. N. T. C. F., se prononcera-t-on avec une telle légèreté et pourquoi, dès qu'il s'agit de religion, tout le monde se croit capable d'en juger, et d'en juger sans examen? Je vais vous le dire avec Bossuet.

C'est l'orgueil qui nous fait croire que nous savons quand nous ne savons pas, et que nous pouvons savoir aisément et presque sans examen les choses les plus difficiles.

L'orgueil qui empêche de reconnaître son erreur et d'avouer qu'on peut s'être trompé, l'orgueil qui produit dans notre pays ce prodige qu'il n'y a pas d'homme instruit ou non, homme fait ou jeune homme, enfant ou vieillard, qui ne se croie, lui, seul juge compétent du christianisme; et cet amer ridicule d'un jeune homme, d'un enfant venant déclarer que « pour lui, maîtres, parents, église, traditions, grands hommes, grands auteurs, et grands siècles, Bossuet, Fénelon, Pascal et tous les autres, toutes ces autorités sont nulles et non avenues, tout cela n'est pour lui que mensonge, sottise, hypocrisie, superstition, ténèbres; lui seul sait à quoi s'en tenir et il s'y tient. »

Après l'orgueil, c'est « l'impatience qui juge avant que d'avoir tout vu » et la paresse « le plus grand obstacle à bien juger... la paresse toujours impatiente quand il faut penser tant soit peu; qui craint la peine de considérer, qui aime mieux croire que d'examiner, parce que le premier est bientôt fait, et que le second demande une recherche plus longue et plus pénible. »

C'est enfin la prévention et de deux manières : celle du dehors, quand on croit trop facilement à autrui sans songer qu'il peut nous tromper et être trompé lui-même; mais surtout la prévention qui nous vient du dedans, qui naît de nous-mêmes, de nos propres passions. Et, continue Bossuet, « le plus grand dérèglement de l'esprit, c'est de croire les choses, parce qu'on veut qu'elles soient, et non parce qu'on a vu qu'elles sont en effet. »

Tel est le dérèglement où nos passions nous jettent. Nous sommes portés à croire ce que nous désirons, ce que nous espérons, et alors « nous voulons plier la raison à nos desirs » et nous appelons raison ce qui est conforme à notre inclination, à nos passions secrètes ou avouées.

Voilà pourquoi, N. T. C. F., nous acceptons volontiers les sophismes, les attaques contre la Religion. Elle gêne nos passions, elle les désespère, elle ne nous laisse libres ni de penser, ni d'agir à notre

guise; ne pouvant la faire plier, nous sommes intéressés à la briser, à la trouver fautive, et nous la condamnons.

Mais ce n'est point là encore une fois un jugement éclairé, impartial. Nous avons été attachés, nous n'avons pas été attentifs. Attentifs, — nous eussions tout pesé, regardé l'objet de notre résolution de tous les côtés, considéré toutes les conséquences; — attachés, — nous ne l'avons regardé que d'un seul : du côté qui nous est agréable. Nous avons été attachés à nos passions, à tout prix, nous avons voulu les excuser, les rendre légitimes. Nous avons cédé à un intérêt d'orgueil ou de volupté.

La légèreté, l'imprudence, la paresse, l'orgueil, les passions humaines; — les jugements qu'on porte sur ou contre la religion n'ont pas au fond d'autre principe. D'application attentive, d'examen sérieux, nulle part nous n'en trouvons de traces. Le résultat d'une pareille méthode, — pouvait-il en être autrement; — c'est l'ignorance, une ignorance profonde qui est devenue un mal dominant, universel, et la source de mille autres maux.

Notre siècle ignorant! A qui le persuader? on est ignorant néanmoins, N. T. C. F., quand on ne sait pas ce qu'on doit savoir; on encourt le reproche d'ignorance, quand on parle et qu'on juge de ce qu'on ne sait pas. Que notre siècle sache beaucoup, soit; mais sait-il la religion, l'a-t-il étudié avec le désintéressement, l'ardeur, le sérieux qu'il a su mettre à d'autres sciences?

Où sont chez nos contemporains, même éminents, ces fortes études de philosophie chrétienne, d'histoire sacrée, ecclésiastique, et de théologie qui attireraient et passionnaient nos pères et leur donnaient le droit d'en parler, d'en écrire, d'en juger? Que de choses ignorent nos savants à cet égard! Ils savent les langues, la chimie, les mathématiques, l'histoire; et encore vrais historiens, ils eussent rencontré, reconnu le fait divin du christianisme; mais ils ignorent les choses de Dieu et les choses de l'âme, la religion qui les enseigne.

Toutefois, si nous déplorons pour eux l'absence de solides études religieuses, la foi ne compte guère d'adversaires déclarés parmi les savants sérieux. La vraie science est modeste, elle ne traite que de ce qu'elle connaît; elle sait qu'elle a des bornes et qu'on les rencontre vite, dès qu'il s'agit de Dieu. Elle entrevoit là d'inaccessibles hauteurs et des profondeurs insondables; si elle ne peut croire encore elle respecte.

Au-dessous, dans des régions moins cultivées, quelle science et quels sentiments religieux peut-on espérer parmi cette foule frivole dont les plaisirs, les affaires, l'argent sont l'unique souci; le journal, le roman et la pièce du jour l'unique culture intellectuelle? Parmi les travailleurs, les ouvriers de nos grandes villes, la lutte pour l'existence absorbe tout. Bien peu sentent le désir ou le besoin de notions religieuses; à la plupart le cabaret suffit comme délassement; de Dieu, de la religion, s'ils ont eu parler, c'est pour les nier ou les maudire; pour presque tous, le christianisme est un étranger, en attendant qu'il leur paraisse un ennemi. Et nos populations agricoles, bien qu'elles attachent à la religion une toute autre estime, la connaissent mieux et en gardent les pratiques, sont-elles instruites comme il le faudrait pour les luttes de la foi et de la vertu dans notre temps?

(La suite au prochain numéro).

FOIRE DE CAHORS DU 1^{er} MARS 1873.

La foire n'a pas été belle à cause du mauvais temps.

Marché aux grains : 800 hectolitres de blé ont été mis en vente, 654 ont été vendus, moyenne : 22 fr. 50 l'hectolitre; le maïs à raison de 12 fr. 50 l'hectolitre.

625 paires de bœufs ont été amenés à la foire, quelques paires ont été vendus au prix de 800 à 1,100 fr. la pièce, suivant grosseur; les gras, destinés à la boucherie, se sont vendus à raison de 43 à 44 fr. les 50 k. poids vif; 10 cochons gras, vendus de 45 à 50 fr. les 50 k., poids vif; 250 cochons, ceux qui sont vendus, se sont vendus au prix de 25 à 90 fr.; 1,100 moutons ont été mis en vente, ils se sont vendus au prix de 15 à 25 francs; les gras, destinés à la boucherie, se sont vendus de 0,75 à 0,80 c. le k. poids vif. Il s'est traité très peu d'affaires. Il n'y a pas eu de vols, ni d'accidents à signaler.

Pour la chronique locale A. LAYTON.

Dernières nouvelles

Versailles, 3 mars, 5 h. 10 m. soir.

La séance est ouverte par la discussion sur le Préambule du projet de la commission des Trente, c'est-à-dire sur la déclaration qui affirme le pouvoir constituant de l'Assemblée.

M. Leroyer vient protester contre ce préam-

bule, au nom de la gauche républicaine. Il dit que le débat a été, samedi, bien douloureux pour cette partie de l'Assemblée.

Il a vainement attendu, samedi, que le chef de l'Etat prit la parole devant l'abandon de toute sa politique.

« Est-ce une raison pour la gauche, dit M. Leroyer, de ne plus avoir confiance dans l'illustre citoyen, le grand patriote que la gauche a servi avec tant de désintéressement depuis deux années? Non, nous aimerons et nous respecterons toujours M. Thiers. »

On interrompt M. Leroyer, et on lui demande pourquoi il le combat aujourd'hui. M. Leroyer répond que le dévouement ne va pas jusqu'à l'aveuglement.

M. de Dampierre s'écrie : « M. Thiers était sur nos listes le 8 février 1871; il n'était pas sur les vôtres. »

M. Leroyer espère que M. le président de la République ne tardera pas à revenir à la politique du Message.

Au fond, M. Leroyer reconnaît que, jusqu'à un certain point, l'Assemblée a le droit de constituer; mais il prétend que l'Assemblée est impuissante à constituer. « Il y a, dit-il, les royalistes du droit divin (M. Baragnon demande la parole); je me sers d'un autre mot : il y a les partisans de la légitimité. Je reconnais que la légitimité a constitué l'unité française. »

— Et vous, qu'avez-vous fait? dit M. de La-rochefoucauld. Vous avez fait 93.

— Vous êtes l'antipathie de la France, répond M. Leroyer.

— C'est le 4 Septembre qui est en honneur à la France, s'écrie M. de Ressaiguer.

La droite est excessivement émue, et les interpellations s'échangent.

M. Fresneau se proclame heureux de mériter l'antipathie de M. Leroyer.

M. Leroyer renonce à parler de la légitimité, et arrive au parti orléaniste. Il combat l'axiome : Le roi règne et ne gouverne pas. C'est là une impossibilité. La monarchie parlementaire est contraire aux tendances de la France. Le règne de 1830 devait tomber, et il est tombé sans efforts.

Et la République! Et la République! N'est-elle pas toujours tombée.

A cette objection, M. Leroyer répond, que 93 n'était pas la République. Quant à la République de 1848, elle a disparu parce qu'on n'était pas sincère en promettant de la servir.

Tout cela soulève des rires ironiques à droite et au centre droit. M. Leroyer exprime le regret d'avoir surexcité les passions de l'Assemblée.

Si la France veut la monarchie, continue M. Leroyer, je resterai républicain, mais je respecterai et je servirai la loi.

Le préambule expose que l'Assemblée conserve dans toute son intégrité le pouvoir constituant jusqu'au jour de sa séparation. L'orateur trouve que l'Assemblée n'a pas le droit de s'exprimer ainsi, parce qu'elle a déjà délégué à M. Thiers le pouvoir exécutif.

M. Leroyer fait un nouvel usage de l'encensoir. Il présente le panégyrique de M. Thiers. Sans doute, il dit d'excellentes vérités; mais il est clair que la gauche veut ressaisir M. Thiers par une flatterie à toute épreuve.

M. Leroyer se lance ensuite contre les bonapartistes.

Acceptez donc l'appel au peuple, réplique M. Gavini.

M. Baragnon paraît à la tribune; mais M. Bertauld déclare qu'il était inscrit antérieurement. Il parle en faveur du préambule, quoiqu'il ait fait partie de la minorité de la commission des Trente. Il interpelle M. Dufaure sur le point de savoir si nous allons faire un pas en avant, ou un pas en arrière, et il cherche à se rendre compte de ce que l'on appelle le Pacte de Bordeaux.

Il constate que ce pacte ne lie pas la France à la république, mais est avantageux pour la république; et il croit que le gouvernement n'a pas dit suffisamment quelle solution, républicaine ou monarchique, avait ses préférences. Il veut que le gouvernement s'explique sur ce point, et qu'il dise quels sont les motifs qui le guident, quand il nomme des magistrats et des préfets.

Il termine en faisant un appel direct à M. Thiers, pour amener son intervention à la tribune.

M. Thiers reste immobile à sa place, et c'est M. Duvergier de Hauranne qui prend la parole.

M. Baragnon répond à MM. Leroyer et Bertauld.

En faisant appel au gouvernement, dit-il, pour expliquer le pacte de Bordeaux, M. Bertauld a voulu engager le gouvernement à le violer. Mais le gouvernement est resté sur son banc, et j'aime à croire que M. Bertauld en sera pour ses frais.

Dépêche Télégraphique

Versailles, 4 mars, 2 h. soir.

Hier, à la fin de la séance, M. le colonel Rampon, reproduisant l'insistance de M. Bertauld, a provoqué M. Thiers à fournir des explications sur ses réelles tendances : République ou Monarchie.

M. Thiers a demandé le renvoi de la discussion à aujourd'hui pour fournir des explications.

On espère que M. Thiers parlera dans le sens de M. Dufaure; mais on prévoit une bien grave situation si le discours du garde des sceaux subsistait une rectification.

Dernière heure.

Versailles, 4 mars 1873, 5 h. soir.

M. Thiers commence son discours à 2 heures trois quarts.

Il déclare en commençant qu'il aurait voulu se dispenser de parler, M. le garde des sceaux ayant, au nom du gouvernement, avec l'unanimité du gouvernement, exprimé sa véritable pensée; (Explosion d'applaudissements de la droite et du centre droit.)

Il accepte et soutient le texte intégral de la commission des Trente;

Il remercie la commission de lui avoir donné le vote suspensif;

Il ne fait pas proclamer un gouvernement définitif;

Autrefois il demandait les libertés nécessaires, aujourd'hui il ne demande que les institutions nécessaires;

L'accord est indispensable, il voudrait étendre cet accord. Les uns veulent la Monarchie, les autres veulent la République. Tous sont sincères, mais la solution est difficile. Il y a plusieurs monarchies, il y a plusieurs républiques.

Le Pacte de Bordeaux est aussi bien applicable aux circonstances actuelles qu'aux circonstances antérieures.

Nouvelles d'Espagne.

Hendaye, 3 mars.

Des correspondances privées constatent que l'on s'attend d'un moment à l'autre à un grand mouvement carliste sur Madrid, mouvement augmenté par les désertions qui se multiplient de plus en plus.

Bourse de Paris.

Paris, 4 mars 1873, soir.

Table with 2 columns: Rente 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0, 5 p. 0/0, 5 p. 0/0. Values: 57,30, 82,75, 91,40, 89,35.

Annonces

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalescière Du Barry, de Londres. Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Santé à tous par la douce Revalescière Du Barry, qui combat avec succès, sans médecine ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 175,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat n° 69,718.

Ticheville (Orne), 20 mars.

Ayant pris de la Revalescière pendant quelque temps et m'en étant très bien trouvé, j'en ai donné plusieurs personnes, à qui cela a parfaitement réussi.

particulièrement aux hydropiques; trois en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

LANGEVIN, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 k., 2 fr. 25; 1/2 k., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tout temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalescière Chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Vinel, pharmacien.

Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris.

L'AVENIR NATIONAL

JOURNAL RÉPUBLICAIN DU SOIR
VIENT DE SE TRANSFORMER

Il publie chaque jour : Les nouvelles de cinq heu-

res, le cours de la Bourse, les dépêches télégraphiques, des lettres de Versailles, de province et de l'étranger, une chronique sur un sujet d'actualité, les informations les plus complètes, des articles de politique, d'économie, de finances, de théâtre, de musique, des variétés littéraires et scientifiques, un bulletin financier et commercial, et les débats judiciaires, etc., etc.

Il s'est assuré la collaboration des romanciers les plus en renom : MM. Hector Malot, Marc-Bayeux, M.-L. Gagneur, Emile Zola, Tony Révillon, Robert Halt, Léon Cladel, Fulgence Girard, Gabriel Guillemot, Henry Maret, etc., etc.

Tous les Dimanches, une page entière du Journal est consacrée à une revue de la semaine financière, industrielle, commerciale et agricole, par M. Monbel.

Mardi prochain, 11 mars L'Avenir national commencera LE PETIT-FILS DE M. DIMANCHE, grand roman-feuilleton, par Marc-Bayeux.

ABONNEMENTS :

PARIS		DÉPARTEMENTS	
Un an.....	54 fr.	Un an.....	64 fr.
Six mois.....	27	Six mois.....	32
Trois mois.....	13 50	Trois mois.....	16
Un Numéro, 15 cent.		Un Numéro, 20 cent.	

pour l'étranger, le port en sus pour l'étranger, le port en sus

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie}.

boulevard, St-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la Langue française, par E. Littré, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons de 4 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

La 3^e fascicule, AIR à AMI, est en vente.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 13^e livraison (1^{er} mars 1873). — Texte : Les braves gens, par J. Girardin. — Dans l'extrême Far-West, par R. B. Johnson. — Thomas Highs. — Le chien de Newton. — Les Naufragés du détroit de Magellan. — Vieux adages rajeunis par Kraftyx.

Dessins par E. Bayard, Marie, Sorrieu, Kraftyx. Bureaux à la librairie HACHETTE, boulevard St-Germain, 79, Paris.

Pour tous les extraits et articles non signés A. La Jon-

GRAND ÉTABLISSE^{MT} DE PHOTOGRAPHIE

10, rue de la Mairie, maison Nouyrit, à Cahors

M. Gustave KOLB,

Ex-Photographe, à Strasbourg

A l'honneur de prévenir le Public qu'il peut satisfaire aux commandes qui lui seront faites pour la PHOTOGRAPHIE en tous genres et de toutes grandeurs.

LES ATELIERS DE POSE

sont ouverts tous les jours, de 8 heures du matin à 5 heures du soir.

ANNUAIRE

DÉPARTEMENTAL

STATISTIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

JOURNAL DU LOT

POUR L'ANNÉE

1873

PRIX : 1 FR.

EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS LES

BUREAUX DU JOURNAL

A CAHORS

AVIS

Monsieur SÉGUELA, horticulteur à Cahors, prévient sa nombreuse clientèle qu'il dispose, en ce moment, d'un très grand nombre d'arbres fruitiers de toute espèce et surtout des Pruniers d'Ante, dont les prix sont inférieurs à ceux d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot. La prune ne diffère en rien de celle qui est récoltée à Agen.

Il a, en outre, un assortiment complet d'arbres d'allignement, forestiers et d'agrément. Il se chargera comme par le passé de toutes les plantations de Parcs et Jardin anglais.

MASTIC LHOMME-LEFORT



SEUL ADMIS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867. reconnu le meilleur par tous les horticulteurs

POUR GREFFER A FROID ET CICATRISER LES PLAIES DES ARBRES ET ARBUSTES (S'APPLIQUE AVEC UN COUTEAU OU UNE SPATULE)

Employé dans les pépinières nationales, impériales, royales, françaises et étrangères. — FABRIQUE, 162, rue de Paris, 162, à Belleville - Paris.

Dépôt à Cahors, Vinel pharmacien, droguiste, et dans tout le département, chez les principaux épiciers, grainiers et quincaillers.

EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

TRAITÉ GÉNÉRAL

DES

PHOSPHATES DE CHAUX NATIFS

ET PRINCIPALEMENT DE CEUX DES GISEMENTS NOUVELLEMENT DÉCOUVERTS

dans le Quercy

PAR

M. MALINOWSKI

UN BEAU VOLUME

avec une Carte du Lot et les coupes géologiques

Prix : 5 fr.

A VENDRE

UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

Nouvellement construite, élégante et solide, composée de cinq appartements au premier, Caves et Greniers suffisants, Fontaine et Puits, Écurie et Remise, ornée d'un Jardin anglais et reposant sur un enclos de première qualité, ayant cinquante-six ares d'étendue, séparée de la rivière du Lot par un chemin de grande communication, à quelques mètres de Luzech, chef-lieu de canton et du village de St-Vincent, et à deux kilomètres de la station de Parnac, près Cahors.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Frédéric BERCEGOL, notaire à Albas.

Facilités pour le paiement.

LIBRAIRIE CALMETTE, FILS.

MAISON DE FOLMONT, BOULEVARD NORD, CAHORS.

CONSEILS AUX VIGNERONS DU LOT

PAR M. LE DOCTEUR, REY.

Secrétaire de la Société Agricole et Industrielle du Lot

Prix : 30 c. — Par la poste 35 c.

Dépôt chez tous les Libraires

1873

CALENDRIER

DU DÉPARTEMENT

DU LOT



EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

Cahors, imprimerie de A. Layton.

INDISPENSABLE EN HIVER!
Lait d'Iris L. T. Piver*

POUR LES SOINS DE LA PEAU
LA FRAICHEUR ET LA BEAUTÉ DU TEINT



SEUL VÉRITABLE SAVON

AU SUC DE LAITUE

LE MEILLEUR DES SAVONS DE TOILETTE

L. T. PIVER, inventeur.

ENTREPOT GÉNÉRAL :
10, boulevard de Strasbourg, 10
PARIS